



Conseil municipal du 13 novembre 2017

Délibération n°2017-272 : Rapport d'orientations budgétaires 2018.

Intervention de Michel Chassier

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous évoquions il y a un an les menaces et les incertitudes qui pesaient sur les finances des collectivités au moment du débat d'orientations.

Entretemps les Français se sont prononcés et aujourd'hui ces menaces se sont concrétisées à travers une politique qui entend faire porter l'effort de redressement des finances publiques par les collectivités publiques et la sécurité sociale.

Le rapport d'orientation présente en préambule la programmation des finances publiques pour la période 201-2022.

Il ressort que l'Etat prévoit de réduire son propre déficit de -3,2% en 2017 à -1,8% en 2022, soit un effort de 1,4%.

Dans le même temps les collectivités locales et les administrations de la sécurité sociale sont appelées à passer de -01% à + 1,6%, c'est-à-dire à réduire leur endettement pendant que l'Etat va poursuivre le sien, même si c'est à un rythme moins élevé.

On le voit dès cette année, avec un solde budgétaire estimé à -3,2% pour l'Etat, le chiffre de 2,9% nous ramenant dans les critères de Maastricht n'est obtenu que par un excédent des collectivités et des administrations de la sécurité sociale de 0,3%.

Le solde de l'Etat ne va pas s'améliorer en 2018, il est même possible qu'il se dégrade, il est d'ores et déjà annoncé à -4% en 2019.

L'amélioration n'est prévue qu'en fin de mandature, mais on connaît le scénario puisque et Nicolas Sarkozy et François Hollande avaient annoncé, chacun à son tour, un rétablissement des comptes publics en fin de mandat.

Comme quoi M. Macron fait toujours de la vieille politique, avec des vieilles recettes, à tel point que certains analystes doutent déjà des prévisions pour 2018,

dans la mesure où le gouvernement a déjà dû lâcher du lest et que finalement la plupart des budgets des ministères vont augmenter.

On constate également, il faut le redire, que la dette des collectivités n'est pas de la même nature que la dette de l'Etat, et qu'elle ne représente qu'une part modeste de la dette publique totale, moins de 10%.

En effet, contrairement à l'Etat, les collectivités n'empruntent pas pour boucler leur budget de fonctionnement, cela leur est strictement interdit, mais exclusivement pour financer les investissements.

Et les efforts qui leur ont été imposés depuis plusieurs années à travers le gel puis la diminution des dotations s'est traduit par une forte baisse des investissements, pour la simple raison que les dépenses de fonctionnement sont beaucoup plus difficilement compressibles.

Or les villes ne parviennent pas à financer les investissements courants au niveau requis pour un simple entretien des infrastructures, des voiries et des réseaux.

Ce n'est pas un phénomène nouveau, un ancien ingénieur des services techniques que nous connaissons tous disait déjà, avant 2008, que « les villes se paupérisent » dans la mesure où elles laissent se dégrader certains équipements.

Une telle politique induit à moyen et à long terme des dépenses beaucoup plus lourdes et qui seront supportées par les générations futures.

Il s'agissait bien sûr d'une observation générale, faites à l'occasion d'arbitrages budgétaires, mais qui ne visait pas la gestion municipale.

La deuxième remarque que nous pouvons faire c'est que ces économies forcées nous semblent contrevenir, au moins dans leur esprit, au principe de libre administration des collectivités locales, pourtant inscrit dans notre constitution.

Et lorsque Jacqueline Gourault parle de « volontarisme » il faut tout de même oser, car nous voyons les mécanismes qui sont mis en place pour contraindre les collectivités, avec des plafonds et des ratios fixés par décret, et la menace d'une mise sous tutelle du Préfet.

Bien sûr, tout ce que je viens de dire ne signifie pas qu'il faille laisser prospérer les déficits publics, à quelque niveau que ce soit.

Nous sommes tous des élus responsables devant nos électeurs, qui peuvent juger de notre action, et nous n'avons pas besoin des directives du gouvernement pour gérer notre collectivité.

Mais si vous le permettez, je ferai encore une remarque générale sur les causes structurelles du déficit.

Il faut sans cesse rappeler en effet que depuis 1974, aucun budget n'a été à l'équilibre. C'est la conséquence de la loi du 3 janvier 1973, qui interdit à la Banque de France de faire crédit à l'Etat, disposition renforcée par l'article 104 du Traité de Maastricht.

Il est facile de calculer que la somme des intérêts versés représente la quasi-totalité du stock de dette.

La France est donc condamnée à la dette perpétuelle, car nos créanciers n'ont aucune raison de souhaiter que cela s'arrête un jour, par contre ils veillent à ce que nous restions solvables et nous dictent en conséquence les politiques appliquées par nos gouvernements.

Avec M. Macron, ils sont certains que tout cela sera respecté scrupuleusement.

Pour en revenir à l'impact de ces décisions sur les finances de la Ville de Blois, nous en avons un aperçu grâce aux prévisions budgétaires présentées dans votre rapport.

Ce que nous constatons ce sont des recettes de fonctionnement qui progressent moins vite que l'inflation, la Dotation Générale de Fonctionnement, les compensations et le reversement de la fiscalité indirecte vont encore diminuer, compensés il est vrai par une augmentation de Dotation de Solidarité Urbaine, mais là encore il s'agit d'un fléchage qui ne respecte pas le principe de libre administration.

Sur les impôts ménages vous anticipez une hausse du produit en fin de période à taux constant, mais la réforme de la taxe d'habitation devrait nous conduire à rester prudents.

Les dépenses de gestion progressent sur la période à peu près au même rythme, l'effet ciseau ne risque donc pas de se produire si la trajectoire est respectée, mais on peut remarquer la rigidité des dépenses que j'évoquais tout à l'heure, il convient donc de rester prudents.

La conséquence c'est bien sûr la diminution des marges d'autofinancement et donc à terme la réduction des investissements malgré le recours à l'emprunt.

En 2022, la charge de la dette sera supérieure aux dépenses d'investissement.

Voilà pour notre ville et pour nos concitoyens le prix à payer faute d'avoir voulu un véritable changement.

Au moins nous pouvons constater dans les assemblées un certain consensus pour dénoncer les mesures gouvernementales, décidées sans concertation et parfois au mépris des engagements de l'Etat.

Cela n'efface pas nos différences et nous ne maquerons de faire des propositions à l'occasion du vote du budget, mais lorsque M. Macron prétendait rassembler il ne croyait pas si bien dire.

Il rassemble les Français contre lui.